



S.I.R.D.  
28 rue de la Liberté  
38600 FONTAINE

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.21.83.92

N/Réf : DELCOM **47-15**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
Du 15 décembre 2015**

Le quinze décembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni, au siège du SIRD, sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Président du SIRD

**Date de convocation :** 02 décembre 2015

Nombre de délégués en exercice : 24      Présents : 15      Votants : 19

**Présents :** JM. CAMACHO, J. DE REGGI, MF. DI RAFFAELE, D. D'OLIVIER-QUINTAS (pouvoir C. COIGNÉ), G. JULLIEN, C.LANCELON-PIN (pouvoir G. DINI), M. MASTROMAURO, P. MONNIER, M. REPELLIN (pouvoir R. OCCHINO), P. RIGALT, D. ROUX (pouvoir A. CARBONARI), G. SALLET, J. TESSAIRE, JP TROVERO, N. VIEU.

**Absents excusés :** A. CARBONARI, C. COIGNÉ, G. DINI, R. OCCHINO

**Absents:** N. BRITTES, S. CIALDELLA, D. CUSTOT, DI BENEDETTO, K. GAILLARD

**Président de séance :** G. JULLIEN

**Secrétaire de Séance :** JM. CAMACHO

**Rappel du quorum :** 13

**OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS**

Validation de la convention d'utilisation du complexe sportif A. Bergès avec le lycée Roger Deschaux de Sassenage et la Région Rhône-Alpes

**Rapporteur :** Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose

Vu la convention cadre tripartie d'utilisation des installations sportives pour l'EPS obligatoire, ci-jointe

Considérant que le lycée DESCHAUX utilise le complexe sportif A.BERGES pour la pratique de l'EPS.

Considérant la nécessité d'acter cette convention cadre conformément aux orientations de la Région Rhône-Alpes et notamment de clarifier les responsabilités des propriétaires, utilisateurs et de la région.

Vu la validation de la présente convention par le Conseil d'administration du lycée le 30 novembre 2015.

Il est proposé au comité de valider la convention d'utilisation des équipements sportifs du complexe sportif Aristide Bergès par le lycée DESCHAUX conformément au modèle joint en annexe.

Après débat, le comité syndical

↳ **VALIDE** la convention tripartite d'utilisation des installations sportives du complexe sportif A. BERGES avec la région Rhône-Alpes et le lycée DESCHAUX de Sassenage.

↳ **AUTORISE** le Président du SIRD à signer la présente convention.

**CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE**  
Conforme au registre

Fait à Fontaine, le 16 décembre 2015

Le Président

**GUY JULLIEN**

